Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215602210-20260924-20260924_D02-DE

COMMUNE DE ST JACUT LES PINS

Extrait du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 24 septembre 2026

Le vingt-quatre septembre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de SAINT JACUT LES PINS proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 15 Mars 2026 se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents : 19** **Absents : 0** **Pouvoir : 0**
Votants : 19

Présents : MM. BOUCHON Sophie, METAYER Franck, STEVANT Béatrice, CARPENTIER Olivier, HALLIER Nathalie, ALAGNA Romain, MAÏENZA Gilles, PREVERT Marie-Elisabeth, Mme LAURENT Marie-Thérèse HERGAUX-PARÉ Marie-Ange, BLANCHARD Pierre-Jacques, BOURDON David, BOUREUX Adeline, LE LOSTEC Laure, GUILLOTIN Xavier, MATHIEU Lorraine, ROYER Christophe, DA COSTA Nathalie, LAMRAOUI Mohand formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M GUILLOTIN Xavier

Réf. 20260924 – D02

NON MAINTIEN DE M. CARPENTIER DANS SES FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE SUITE AU RETRAIT DE SES DÉLÉGATIONS ET SUPPRESSION DU POSTE

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur Olivier CARPENTIER, 3ème Adjoint, a été démis de ses délégations d'adjoint.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L2122-18 et L.2122-20,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 20 mars 2026

VU l'arrêté du Maire en date du 24 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à M. CARPENTIER Olivier.

VU l'arrêté municipal du 2 septembre 2026, portant retrait de délégations de fonctions à M. CARPENTIER Olivier.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration communale.

CONSIDERANT qu'il est demandé au Conseil Municipal de statuer par voie de délibération sur son non maintien dans ses fonctions d'adjoint.

CONSIDERANT qu'il est proposé de ne pas procéder au remplacement de l'adjoint sortant.

Le Conseil Municipal, après délibération 11 voix pour – 8 abstentions (MM. LAMRAOUI Mohand, DA COSTA Nathalie, MATTHIEU Lorraine, ROYER Christophe, CARPENTIER Olivier, BLANCHARD Pierre-Jacques, BOURDON David, BOUREUX Adeline) :

- **PREND ACTE** du retrait des délégations de fonctions d'Adjoint au Maire de Mr Olivier CARPENTIER ;
- **DECIDE** de ne pas maintenir M. CARPENTIER Olivier dans ses fonctions d'adjoint au Maire ;
- **DECIDE** de ne pas procéder à son remplacement ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215602210-20260924-20260924_D02-DE

- **PREND ACTE** de la nomination de deux conseillers municipaux délégués supplémentaires par arrêtés du 1er septembre 2026 et du 17 septembre 2026 ;
- **FIXE** donc désormais le nombre d'Adjoints à QUATRE (4), au lieu de cinq précédemment.

Pour extrait certifié conforme.
ST-JACUT-LES-PINS, le 28 septembre 2026
La Maire – Sophie BOUCHON

Le secrétaire - Xavier GUILLOTIN

MAIRIE DE ST-JACUT-LES-PINS - 56 - Morbihan

Publié le : 30 septembre 2026